



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le réseau
de transport
d'électricité



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

LORIENT, 15 JUIN 2023

Réunion d'information et d'échanges – Lorient

Collège Brizeux

18 h – 20h35

Intervenants

Pascal BOLOT, préfet du Morbihan

Daniel CUEFF, vice-président de la Région Bretagne en charge de la Mer et du Littoral

Fabrice LOHER, président de Lorient Agglomération

Martin SALMON, chef de projets éoliens – Direction Générale de l'Énergie et du Climat du Ministère de la Transition écologique

LUCIE TRULLA, directrice de projets éoliens en mer – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne

Bertrand BOURDON, responsable projets concertation – Réseau de Transport de l'Électricité (RTE)

Jean-Pierre BOMPARD – garant désigné par la Commission Nationale de Débat Public

Marc DI FELICE – garant désigné par la Commission Nationale de Débat Public

Philippe BORNENS – SETEC Environnement

Frank DAVID - Géophom

Pierre-Yves PASCO – Atelier de l'Isthme

Participants

La réunion publique a réuni une cinquantaine de participants.

- Mots d'accueil

Pascal Bolot, préfet du Morbihan

Pascal Bolot indique être ravi d'être à Lorient pour cette réunion et remercie l'Éducation nationale d'avoir mis à disposition cet amphithéâtre. Il rappelle que cette réunion publique est la première d'une série de quatre, les autres auront lieu à Groix, Belle-Île et Erdeven. L'objectif est de contribuer à la meilleure information possible du public intéressé pour suivre l'avancement de ce premier projet éolien flottant. Il rappelle que ce projet aura deux étapes : l'AO5, puis l'AO9 ; le tout pour 750 MW de puissance installée. Il explique ensuite que la concertation continue sera menée par l'État jusqu'à désignation du lauréat – c'est-à-dire le consortium qui sera chargé de la réalisation du premier parc éolien flottant – début 2024. Il explique que l'objectif de cette réunion est de présenter l'appel d'offres publiés après examen de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) de répondre aux questions du public, et de présenter les évolutions après les dernières rencontres avec le public en février-mars 2022,

notamment sur les caractéristiques du projet et le déroulement des études environnementales et paysagères. Il ajoute que ce délai de plus d'un an depuis les dernières réunions publiques est lié au calendrier de remise par la CRE de cet appel d'offres, l'objectif étant de présenter au public des éléments en cohérence avec l'appel d'offres. Il ajoute que les échanges de cette réunion n'ont pas vocation à revenir sur des décisions déjà prises par l'État, notamment sur la zone d'implantation des éoliennes, arrêtée en septembre 2022. Il ajoute qu'un grand nombre de partenaires a été associé à la concertation qui a permis de définir le fuseau de moindre impact en mer et à terre pour le raccordement entre le poste électrique en mer et à terre à l'endroit où la puissance électrique sera injectée sur le réseau. Il ajoute que ce premier projet éolien flottant est très important pour la Bretagne et la France, qui en ont besoin et doivent diversifier leur mix électrique. Il ajoute que cela oblige la France à revenir sur son parc nucléaire et à développer au maximum les autres sources de renouvelables : le photovoltaïque, l'éolien terrestre. Il rappelle que l'éolien en mer est un élément parmi d'autres de la souveraineté énergétique à venir de la France.

Daniel Cueff, vice-président de la Région Bretagne en charge de la mer et du littoral

Daniel Cueff salue les participants et explique être désolé de ne pas être présent physiquement. Il se félicite de la publication par l'État du cahier des charges. Il ajoute que ces derniers mois, en collaboration très étroite avec Lorient Agglomération, la Région a auditionné les neuf candidats pour faire passer des messages quant aux retombées locales, aux précautions par rapport au paysage et auprès de la population, et quant à l'efficacité énergétique et industrielle du projet. Il ajoute que la Région est aux côtés de l'État depuis le début pour soutenir pour soutenir ce projet, et souhaite que cette politique énergétique aboutisse sur une industrialisation en Bretagne, et qu'il serait difficilement compréhensible que ces éoliennes soient construites à l'étranger pour des raisons de coût. Il remercie l'État d'avoir entendu ces préoccupations, et se félicite d'avoir un peu pu agir sur le cahier des charges, qui est assez contraint par les règles européennes. Il considère qu'il permet d'avoir le meilleur projet possible à législation constante.

Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération

Fabrice Loher salue les participants et rappelle que Lorient a été, en mai, l'une des villes françaises les plus ensoleillées, et que cela satisfait, mais illustre aussi des phénomènes climatiques qui interrogent. Il indique apprécier lui aussi la collaboration avec l'État, et avec la Région Bretagne sur le développement de cette stratégie autour de l'éolien offshore et des conséquences pour la Bretagne et le territoire de l'agglomération. Il salue l'action du vice-président Bruno Paris, et des services de Lorient Agglomération. Il confirme qu'il s'agit d'une forte ambition pour Lorient

Agglomération, de s'inscrire dans l'objectif de transition écologique et énergétique, et qu'il s'agit du défi de sa génération pour préparer le monde et la France de demain pour ses enfants et petits-enfants. Il ajoute qu'il s'agit de l'un des axes majeurs du projet de territoire de l'agglomération approuvé par les élus le 9 novembre 2021. Il estime que cela contribue à lutter contre le dérèglement climatique, et à conforter la préservation des espaces naturels : il s'inscrit aussi dans l'objectif de protection des paysages. Il ajoute que le projet s'inscrit aussi dans l'objectif de souveraineté énergétique du pays, enjeu prenant du relief avec l'actualité. Il partage pour Lorient Agglomération les objectifs d'autonomie énergétique évoqués par Daniel Cueff. Il estime que le parc éolien en Bretagne-sud représente la capacité de produire de l'électricité pour bien plus d'habitants que ceux du territoire, qui en compte 210 000 : la production des deux parcs devrait couvrir les besoins en électricité de 1 360 000 habitants hors chauffage. Il s'inscrit dans cet objectif, qui conduit à définir une stratégie économique du territoire tournée vers le développement des énergies marines renouvelables. Il rappelle qu'avec le soutien de l'État, le territoire veut développer la production d'hydrogène, qu'il espère être l'énergie de demain, et développer des solutions de stockage dans des réservoirs permettant à des transports terrestres et maritimes de pouvoir utiliser plus facilement cette énergie. L'agglomération porte une partie de son avenir économique sur cet enjeu. Il ajoute que cette énergie sera propre, locale, et, il l'espère, à coût maîtrisé ; et devra être acceptée. Par rapport aux différents usagers de la mer, il faudra respecter les contraintes de la Marine, très présente sur le territoire, mais aussi de la pêche et des ressources halieutiques. Il précise que le fuseau de moindre impact pour le raccordement a été déterminé en concertation avec les représentants des pêcheurs. Il est convaincu que la filière halieutique a elle aussi intérêt au développement de cette infrastructure. Il évoque la possibilité de développer à l'avenir une activité d'aquaculture au pied des éoliennes, et cite les enseignements du parc de Saint-Brieuc et le fait que les impacts sur la biodiversité ne sont pas ceux qui étaient craints. Concernant le tourisme, il évoque le témoignage du maire de Saint-Nazaire et le fait qu'un tourisme se développe autour des éoliennes. Il ajoute que le projet représente, pour l'agglomération, un enjeu économique immédiat, avec la capacité de pouvoir accueillir une base de maintenance et d'avoir des retombées économiques directes en termes d'emploi, de maintenance, de formation, d'accès des PME du territoire aux marchés en phase d'exploitation mais aussi au moment du recyclage. Il indique que si le territoire porte l'ambition d'être aux côtés de l'État et de la Région, il adresse une alerte au futur lauréat, pour dire qu'il compte bien sur le fait que son territoire soit effectivement la base de maintenance nécessaire de ce futur parc éolien. S'il a été rassuré par les contacts avec 8 des 9 candidats, qui se sont engagés sur le Breizh Content – l'impact territorial emploi pour l'agglomération ; lorsqu'il lit le cahier des

charges, il regrette de ne pas voir cité explicitement le Morbihan dans les retombées territoriales mais le Finistère et la Loire-Atlantique. Il estime qu'il est important que le lauréat prévoie cette base de maintenance sur le territoire, et qu'il s'agira d'un critère important d'acceptabilité sociale.

• Plan de la présentation

Présentation des caractéristiques du projet par Lucie Trulla, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne et Bertrand Bourdon, Réseau de Transport de l'Électricité

Bilan de la concertation continue par les garants nommés par la CPDP, Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice,

Présentation du cahier des charges de l'appel d'offre, Martin Salmon, Ministère de la Transition Écologique, Direction Générale de l'Énergie et du Climat,

Présentation des études de caractérisation de l'état initial de l'environnement, Setec Environnement, Philippe Bornens,

Présentation de l'étude paysagère et patrimoniale, Atelier de l'Isthme, Pierre-Yves Pasco,

Présentation des photomontages, Geophom, Frank David.

1 Échanges avec le public

Eric Sartori, membre de l'association PIEBÎEM (Préserver l'identité environnementale de Bretagne sud et des îles contre l'éolien en mer), déclarant habiter à la fois en région parisienne et à Lorient, interpelle la CNDP concernant les informations fournies pour le débat. Il cite Jean-Marc Jancovici et estime que la France n'a pas besoin d'éolien en mer, contrairement aux affirmations de l'État ; et considère que l'énergie éolienne n'est pas bonne pour le climat : car elle rendrait nécessaire de recourir à des centrales à gaz pour assurer la continuité de l'approvisionnement en électricité. Il remet en question le chiffre de 1,3 millions d'habitants approvisionnés en électricité grâce au projet : il rappelle que cela ne comprend pas le chauffage ; et que ce chiffre est valable 40 % du temps, lorsqu'il y a du vent, et pas lors des pics de consommation et les anticyclones froids en hiver.

Il évoque ensuite la question de l'hydrogène et deux rapports, de la commission de prospective de la CRE et de l'Académie des technologies, selon lesquels les énergies renouvelables et en particulier l'éolien offshore seraient – les pires moyens, d'un point de vue économique, de produire de l'hydrogène.

Pierre Loisel, délégué de l'association Eau et Rivières de Bretagne, exprime son inquiétude quant aux questions environnementales. Son association attend de la

maîtrise d'ouvrage, concernant les fuseaux terrestres, un intérêt particulier sur la préservation des écosystèmes.

Il interpelle ensuite le préfet sur la loi du 10 avril 2023 sur l'accélération des processus de mise en œuvre de production d'énergies renouvelables : les associations environnementales ne croient pas qu'accélérer les processus permette d'accélérer le niveau d'acceptabilité des populations. Il insiste sur le besoin des évaluations environnementales, le dialogue et la concertation, qui pourraient être affectés par cette loi.

Jean Verger, du conseil de développement du pays de Lorient et habitant de Groix, demande des informations concernant les critères de notation. Il demande s'il est prévu d'avoir des notes éliminatoires pour les critères des enjeux sociaux et développement territorial ou les critères environnementaux.

Il évoque aussi la question des retombées économiques sur le territoire : il estime que celles-ci sont importantes et doivent être écrites et notifiées. Il demande quels sont les éléments pris en compte avec la notion d'écosystème (population, acteurs économiques, etc.). Il évoque ce qui est fait à Redon en matière d'hydrogène, où l'on parle aussi d'écosystème de l'énergie et d'économie symbiotique.

Pascal Bolot, préfet du Morbihan

Sur la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, Pascal Bolot rappelle que les textes d'application ne sont pas d'une précision absolue, et ajoute que cela dépendra des énergies. Il indique qu'un travail a été mené avec les élus des communes littoral pour recenser où du photovoltaïque à terre pourrait être installé utilement : 28 emplacements ont été identifiés. Après examen de la législation, seul l'un des emplacements conviendrait pour y installer rapidement un parc. Il insiste également sur le fait que les phases de concertation ne seront pas allégées. Il ajoute qu'en ce qui concerne les zones dérogatoires, tout n'est pas encore fixé, cela sera fixé dans des décrets sur des zones précises et cartographiées. Selon lui, il ne faut pas voir cela comme une approche systémique, et le fait que tous les projets seraient allégés de certaines phases de concertation, ce n'est pas ainsi que cela est perçu par l'administration. Il explique que l'État veut accélérer, sans pour autant se passer de tous les contacts dont il a besoin pour que les projets soient acceptés.

Martin Salmon, ministère de la Transition écologique

Martin Salmon indique que la France a besoin de l'éolien en mer et rappelle les objectifs de la France en 2050, avec 25 à 30 % de la consommation électrique du pays produite via l'éolien en mer. Il ajoute que la décennie 2030-2040 est celle de tous les dangers pour le système électrique français, avec dès l'hiver 2022-2023 des

inquiétudes et difficultés quant au fait de passer la pointe d'électricité ; et que le programme de renouveau nucléaire ne portera ses fruits que dans 15 ans. Il insiste sur l'augmentation de la consommation d'électricité due à l'électrification des usages, avec un passage de 475 à 645 TWh de consommation d'électricité de 2023 à 2050, soit une hausse de 35 % : il faut donc répondre à cette hausse, et l'éolien en mer a de très bons facteurs de charge par rapport à l'éolien terrestre (plus de 50 % pour le parc de Saint-Nazaire) et des régimes de vent très prédictibles. Concernant le débat sur le nombre d'habitants alimentés en électricité grâce au projet, il précise qu'il s'agit bien d'une consommation électrique annuelle. Il y a bien des moments où l'éolien ne produit pas, mais il y a d'autres moyens de production en France : de l'éolien ailleurs, du photovoltaïque, du nucléaire ; et le mix électrique français est très peu carboné. Sur l'hydrogène, Martin Salmon explique les deux manières de le produire : à base de gaz fossiles (très carboné), ou avec de l'électricité (plus cher mais neutre en carbone). Cette opération peut se faire en mer, mais il s'agit d'un défi industriel compliqué à relever pour la prochaine décennie, ou à terre.

Concernant les critères de notation, Martin Salmon ajoute qu'il y a un des sous-critères, pour la partie contractuelle, avec une note éliminatoire. Il indique que pour gagner, les candidats ont une forte incitation à viser le maximum. Il indique que c'est ce qui s'est passé pour le projet normand, attribué en mars 2023.

Éric Sartori évoque le rapprochement des éoliennes pour réduire la visibilité du parc éolien, et indique que plus les éoliennes sont puissantes, plus elles sont grandes et plus elles doivent être espacées pour ne pas réduire leur efficacité.

Pierre-Yves Pasco, paysagiste, Atelier de l'isthme

Pierre-Yves Pasco explique que c'est en partie juste : effectivement, les éoliennes plus grandes nécessiteraient un intervalle plus important, mais d'après les simulations faites, il est tout de même possible d'avoir un gain. Les deux scénarios possibles (*en complément de la simulation « maximaliste » de 20 éoliennes de 12 MW illustrée par les photomontages de GEOPHOM*) sont 18 éoliennes de 15 MW ou 13 éoliennes de 20 MW. Ainsi, en passant de 18 à 13 éoliennes, même avec des éoliennes plus puissantes, il y aurait un gain d'emprise et l'impact visuel serait réduit. Il ajoute que les éoliennes seraient plus hautes mais nettement moins nombreuses, ce qui réduit l'impact visuel.

Mme Bernard, habitante de Lorient et de Port Manec'h, membre de l'association Les Vigies de la côte des Avens, estime qu'une distance de 19 km entre les côtes et le parc éolien est trop faible, et ajoute qu'une éolienne de 260 m de haut fait 5 fois la hauteur de l'Arc de Triomphe. Lors du débat public, son association avait demandé que le parc éolien soit à au moins 40 kilomètres des côtes, mais n'a pas été écoutée. Elle ajoute

que s'il est toujours possible d'avoir une influence sur les candidats, il faudrait que les éoliennes soient reculées.

Pierre-Yves Pasco, paysagiste, Atelier de l'isthme

Pierre-Yves Pasco explique qu'il n'est pas question de nier que l'impact visuel existera, et invite à consulter [l'étude paysagère et patrimoniale](#). Belle-Île est effectivement le secteur le plus sensible au projet du fait de sa proximité.

Elizabeth Néau, membre de l'association PIEBÎEM, évoque des mammifères marins observés à proximité de la zone et indique qu'elle est située près de la route migratoire vers l'Antarctique d'espèces perturbées par les ondes des éoliennes. Elle demande comment cette observation est prise en compte dans les analyses. Elle cite les conclusions de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, selon lesquelles les études d'impact financées par les industriels sont sujettes à caution, et demande quelle indépendance peuvent avoir les études réalisées à ce sujet.

Elle demande ensuite sur quoi s'appuie le maire de Lorient concernant les perspectives évoquées sur l'emploi local. Elle évoque des études menées au niveau européen montrant que seulement 10 % des engagements des industriels de la filière éolienne sont réalisés ; ainsi qu'une étude indépendante prévoyant moins d'une dizaine d'emplois locaux pendant la phase de maintenance pour le parc éolien de Groix-Belle-Île.

Elle ajoute que les subventions publiques seront de 2 milliards d'euros sur ce parc, et donc ce que va rapporter la taxe éolien en mer est presque insignifiant.

Enfin, elle ajoute que le gouvernement prévoit de passer à 40 GW sur l'éolien en mer à l'horizon 2050, soit 30 parcs en Bretagne et demande quand le public pourra s'exprimer sur ces projets.

François Debleds, ancien industriel à Lanester, demande combien de personnes participeront à la notation, comment celle-ci se déroulera (avec une réunion collective ou des notes individuelles) et si le public aura accès à la notation, même si celle-ci est anonymisée.

Emmanuelle Trocadéro, élue municipale de Ploemeur, estime que les analyses qui concernent les fonds marins et les espèces marines ne sont pas suffisamment développées. Elle évoque les câblages et demande quels procédés sont utilisés. Elle demande quel sera l'apport pour le port de Lorient, et l'impact sur l'emploi.

Elle ajoute qu'elle trouve regrettable le fait que les habitants n'aient pas le choix des entreprises et des partenaires locaux.

Pascal Bolot, préfet du Morbihan

Pascal Bolot rappelle que le secret des affaires s'applique concernant la notation des candidats.

Martin Salmon, ministère de la Transition énergétique

Martin Salmon explique que les candidats vont remettre leurs offres sur la plateforme de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui se chargera d'analyser chacune des candidatures pendant 4 mois. Le ministère n'a pas accès aux offres à ce stade. La partie « critères de notation » est relativement simple car très objective. La commission s'assure également que les candidats respectent toutes les prescriptions et les exigences. Des notes techniques sont aussi demandées sur les questions touristique, paysagère, environnementale, etc. Un rapport d'analyse des offres est ensuite remis à la ministre, avec une proposition de classement. C'est sur cette base que la ministre prend sa décision. Une fois le projet attribué, la CRE publie un rapport de synthèse public des offres, dans lequel les candidatures sont anonymisées.

Sur la question portuaire, Martin Salmon indique les ports de Lorient et de Brest ont déposé un projet conjoint dans le cadre de l'AMI France 2030 sur la mise à jour des infrastructures portuaires pour accueillir les projets d'éolien flottant. Il ajoute que pour le parc de 500 MW de Saint-Nazaire, il y a une centaine d'emplois sur la base de maintenance.

Depuis le 15 juin, les ports de Lorient et de Brest ont été désignés lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Ports de France 2030, cf. [lien](#).

Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération

Fabrice Loher ajoute qu'entre 120 et 130 emplois de maintenance devraient être générés par l'installation du parc éolien, et que sa base de maintenance principale sera bien à Lorient. Il ajoute que c'est la stratégie du territoire de porter un écosystème autour de la production d'électricité, et notamment d'hydrogène. Il espère que Lorient sera une base d'accueil de stations de distribution (la première sera implantée à Lanester d'ici 2025), puis de production d'hydrogène sur le port de commerce avec des emplois à la clé. Il ajoute que cette stratégie nécessitera des emplois de techniciens mais aussi d'ingénieurs. Il explique que l'IUT de Lorient a déjà ouvert une licence, et que l'ENSIBS, l'école d'ingénieur de Lorient, ouvrira une filière ingénieur hydrogène à la rentrée 2023.

Bertrand Bourdon, RTE

Bertrand Bourdon explique que pour des éoliennes flottantes, les câbles doivent pouvoir suivre les mouvements de la mer et sont dynamiques. Il ajoute que le poste va être posé au sol, car il n'existe pas de câbles dynamiques, capables de supporter la

houle. Les liaisons sous-marines seront soit ensouillées à une profondeur-cible de 1,5 mètre de profondeur soit enrochées : la technique utilisée pour enfouir les câbles dépend des sols. Les usages qui existaient à la verticale de ces câbles peuvent ensuite continuer. Côté terrestre, les câbles seront aussi enfouis dans une tranchée d'1,5 mètre de profondeur, et, sur les surfaces agricoles, les agriculteurs retrouvent tout l'usage de leur sol une fois les travaux terminés. Il explique que toute la gêne liée au raccordement n'existe que lors de la phase travaux. Il ajoute qu'une étude d'impact sera réalisée pour déterminer ce qui est le moins impactant d'un point de vue environnemental et financier, entre enlever les câbles ou les laisser à l'issue de la durée de vie du projet.

Philippe Bornens, SETEC Environnement

Philippe Bornens indique que l'étude environnementale menée est, de son expérience, l'une des plus importantes en termes de caractérisation de l'état initial. Il s'agit d'une partie très importante de l'étude d'impact, et elle est sortie du portage du lauréat et est assurée par l'État. Des sorties mensuelles en avion et en bateau sont organisées pour la caractérisation des mammifères marins, des oiseaux ou encore du plancton. Il ajoute que de nombreuses espèces ont été découvertes sur le site, et que ces investigations permettront au lauréat d'avoir une analyse pertinente de l'état initial, afin d'établir sa séquence d'évitement et de réduction des impacts.

Information apportée a posteriori de la réunion : les études nécessaires et financées par l'État pour la réalisation de l'état initial de l'environnement du parc s'élèvent à plus de 8 millions d'euros, sur 2 ans.

Une participante demande si des études ont été réalisées sur l'impact sur la faune à proximité des parcs de Saint-Brieuc et de Saint-Nazaire.

Philippe Bornens, SETEC Environnement

Philippe Bornens explique avoir réalisé l'étude d'impact de Saint-Brieuc, et faire actuellement le suivi de la ressource halieutique. Un suivi sera ensuite réalisé en phase d'exploitation. Il ajoute ne pas pouvoir donner de réponse sur l'impact pour un parc actuellement en construction.

Éric Sartori demande quels sont les retours concernant les bruits et vibrations générés par les parcs flottants et les câbles dynamiques. Il demande si c'est un point qui sera étudié.

Réponse apportée a posteriori de la réunion : c'est un point qui est étudié en deux temps :

- D'abord, l'État dans le cadre de la réalisation de l'état initial de l'environnement mandate un bureau d'études qui réalise un diagnostic sonore (pour qualifier le bruit de fond) de l'aire d'étude des 2 projets de parcs.
- Puis dans un second temps, le lauréat du 1^{er} parc de 250 MW dans le cadre de l'étude d'impact nécessaire à l'obtention de l'autorisation unique, évaluera les effets du projet de parc sur l'acoustique du milieu marin et les espèces et proposera les mesures pour éviter, réduire et compenser les effets résiduels. Le lauréat du 2^{ème} parc de 500 MW en fera de même.

Élizabeth Néau demande ce qu'il se passera si les espèces migratrices ne migrent pas au moment de la réalisation de l'état initial.

Réponse apportée a posteriori de la réunion : dans le cadre de la réalisation de l'état initial de l'environnement, l'État avec l'appui du bureau d'Etudes SETEC étudie les espèces migratoires (avifaune, mégafaune, poissons, chiroptères) sur deux années complètes (d'avril 2022 à octobre 2024).

Par ailleurs, le lauréat mènera des inventaires complémentaires dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact et de l'état de référence nécessaire avant le lancement des travaux. Il y a donc peu de risque de ne pas pouvoir étudier les espèces migratoires pendant la durée de la conception du projet.

Un participant évoque le cas de l'Allemagne et estime qu'il montre qu'il n'y a pas d'éolien sans centrales thermiques à charbon et au gaz. Il demande où sera installée la centrale électrique pour pallier les absences de vent.

Il évoque ensuite les photomontages, qui l'ont beaucoup étonné. Il explique être allé à Batz-sur-Mer, où des éoliennes deux fois plus petites sont à 12 km des côtes, et estime que le rendu est « horrible ». Il demande s'il y a des biais sur ces photos, et pourquoi ne pas mettre le parc éolien beaucoup plus loin, car à 80 km des côtes il y a des fonds de 200 mètres de profondeur.

Pascal Bolot, préfet du Morbihan

Pascal Bolot explique qu'en tant que préfet, il n'a pas les moyens de revenir sur des décisions prises par le gouvernement, et que la zone d'implantation a été décidée, après une phase de concertation.

Martin Salmon, ministère de la Transition énergétique

Martin Salmon ajoute que la décision a été prise au bout d'une procédure d'un an et demi, et beaucoup de négociations concernant cette zone. Il y a eu un débat public, avec des réunions publiques, notamment sur les îles, avec des participants à chaque fois.

Marc Di Felice, CNDP

Marc Di Felice indique qu'il était secrétaire général de la commission particulière du débat public, et qu'aucune réunion n'a réuni moins de cent personnes lors du débat public. Il ajoute qu'à Belle-Île et Groix, les salles étaient pleines et qu'il a fallu refuser du monde. Il rappelle que le rôle de la CNDP n'est pas d'émettre un avis en opportunité mais d'informer : plus de 200 000 boîтages ont été faits sur les communes du littoral, et beaucoup de gens ont reçu aussi bien le dossier du maître d'ouvrage et une plaquette permettant, avec une lettre T, de donner son avis dès le début du débat. Il y a eu au total plus de 1 800 participants aux réunions publiques, 47 cahiers d'acteurs dont les associations représentées lors de cette réunion qui ont pu s'exprimer sans contrainte.

Élizabeth Néau demande combien d'associations ont été associées à la concertation Fontaine, et combien ont pu y assister.

Réponse apportée a posteriori de la réunion publique du 15 juin : En application de la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, le projet de raccordement mutualisé Bretagne sud a fait l'objet d'une concertation préalable dite « Fontaine », associant notamment, outre le maître d'ouvrage RTE, les élus, les associations et les services de l'État. Elle vient en complément de la participation du public prévue par le code de l'Environnement, qui porte sur le projet dans son ensemble et qui est conduite de manière coordonnée par l'État, la Région Bretagne et RTE. Étaient conviées à participer 27 associations intégrant notamment FNE, Bretagne Vivante, UMIVEM (qui a mandaté la Fédération des associations de la baie de Quiberon pour la représenter lors de la seconde réunion plénière) et Paysages de mégalithes. La liste des invités à la concertation Fontaine a fait l'objet d'une validation par les instances préfectorales.

Martin Salmon, ministère de la Transition énergétique

Martin Salmon revient sur la comparaison avec l'Allemagne et rappelle que la situation de la France est très différente. L'Allemagne a voulu faire une transition vers l'éolien et le photovoltaïque en sortant du nucléaire. Ce n'est pas la décision qui a été prise en France, qui relance un nouveau programme nucléaire. Il évoque le rapport « Futurs

énergétiques 2050 » de RTE, qui parle précisément de comment on intègre les énergies renouvelables dans un réseau électrique. Ce rapport a pris 6 scénarios : 3 avec relance d'un nouveau programme nucléaire, et 3 sans nouveau nucléaire. Il les a analysés économiquement et du point de vue du carbone, et a montré que dans tous les cas, il fallait entre 22 et 62 GW d'éolien en mer à horizon 2050 pour répondre à la demande d'électricité. Aujourd'hui, la France est sur une trajectoire médiane de 40 GW en 2050, qui correspond à la relance annoncée du nucléaire. À ce stade, il n'est donc pas prévu de relancer des capacités de production fossiles en Bretagne, car ce phénomène de foisonnement et la relance du nucléaire permettent d'intégrer ces énergies renouvelables.

Jean-Pierre Bompard, CNDP

Jean-Pierre Bompard explique qu'il était membre de la CPDP sur le projet de parc éolien flottant au sud de la Bretagne, et qu'il vient de terminer le débat public sur le nouveau nucléaire. Il y avait une réunion en Bretagne sur la stratégie énergétique, et aucun des participants n'a suggéré que le nucléaire se développe en Bretagne. Il ajoute que le débat public sur le nucléaire s'est mal passé, et invite à lire le rapport de la CPDP sur le site de la CNDP. Il ajoute que la CNDP n'a pas à juger, mais qu'il y a un besoin d'arbitrage, et que visiblement la Bretagne ne veut pas du nucléaire dans le débat public. Il ajoute ne pas connaître une source d'énergie qui ne suscite pas des tensions, sauf un effort de sobriété, si le pouvoir d'achat le permet.

Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération

Fabrice Loher indique qu'il était conseiller régional entre 2004 et 2010, et que la Bretagne produisait 7 % de l'électricité qu'elle consommait. Avant l'ouverture du parc éolien de Saint-Brieuc, c'est 18 %. Avec l'ouverture des parcs de Saint-Brieuc et ceux de Bretagne-sud AO5 et AO9, la Bretagne sera à 40 %, et produira donc moins de la moitié de l'électricité consommée. La Bretagne est donc loin de l'autonomie énergétique. Il retourne donc la question et demande quelle serait l'alternative à l'éolien flottant, pour assurer du développement pour le territoire et sa population ?

Ewan Geffroy de Skyborn Renewables demande des précisions quant à l'AO9 évoqué par le maire de Lorient.

Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération

Fabrice Loher explique qu'il s'agit du 2 eme parc de 500 MW, raccordé au poste en mer réalisé pour le 1er parc de 250 MW.

Martin Salmon, ministère de la Transition énergétique

Martin Salmon précise qu'il est prévu de lancer cette procédure dans le courant de l'année 2023, probablement au deuxième semestre.

Éric Sartori, répond au président de Lorient Agglomération et affirme que l'autonomie énergétique de la région parisienne est de 5 %. Il demande où est le problème de la dépendance énergétique, car la France a un réseau intégré et des centrales nucléaires. Il estime que l'argument rappelant le refus du nucléaire de la part de la Bretagne reviendrait à la punir en lui imposant l'éolien.

Fabrice Loher, président de Lorient Agglomération

Fabrice Loher rappelle que des centrales nucléaires sont situées tout autour de l'Île-de-France, et que ces projets permettent de créer de l'emploi, pour des jeunes souhaitant rester vivre sur le territoire, et qu'il se battra pour eux.

Martin Salmon, Ministère de la Transition écologique

Martin Salmon revient sur la question de la zone choisie à la fin du débat public, et rappelle que le ministère a publié un rapport à suite du débat, justifiant la localisation retenue. Il rappelle que la zone est à 19 km de Belle-Île et 20 km de la Pointe des Poulains, mais à 40 km du continent, ce qui cause déjà des contraintes techniques sur l'éloignement à la côte, car le parc n'est pas raccordé à Belle-Île mais au continent, à la plage d'Erdeven (*Kherillio*). Il ajoute que ces décisions ne sont pas prises en l'absence de concertation : le Directeur général de l'énergie et du climat est venu lui-même à Belle-Île pour présenter les différentes options autour de la zone aux élus, qui ont aussi été reçus par le ministre de la Transition énergétique, qui leur a écrit un courrier ces dernières semaines. Il y a eu beaucoup d'échanges avec les élus locaux. Martin Salmon ajoute qu'il y a d'autres enjeux à prendre en compte, dont la pêche, la biodiversité, la défense, et les enjeux techniques sur le raccordement. Le rôle de l'État dans cette situation, sans consensus sur la localisation du parc à l'issue du débat public, était de trouver une position d'équilibre, avec un premier parc un peu plus proche, et un deuxième parc plus grand et plus loin, en zone économique exclusive. Il ajoute que l'État a discuté pendant un an sur la localisation avec les parties prenantes, et qu'il sait que cela crée des frustrations, mais que cela ne créera pas un mur d'éoliennes comme évoqué plus tôt : les éoliennes feront 260 mètres en tête de pale, la nacelle est donc plutôt à 160 mètres.

Jean-Yvon Landrac, travaillant chez Geomod (cartographie marine) à Brest, évoque une maquette du SHOM accessible uniquement pour les experts. Il évoque la valorisation des données satellitaires Copernicus en Europe, et des projets en cours

chez Engie et RWE Renouvelables, et demande s'il ne faudrait pas tous se mettre autour de la table pour faire quelque chose ensemble.

Il ajoute que les développeurs éoliens prennent compte des études environnementales et économiques, mais que si ces outils étaient plutôt portés par le ministère, ce pourrait être un gage d'une meilleure acceptabilité.

Martin Salmon, ministère de la Transition écologique

Martin Salmon explique qu'il existe un outil, Géolittoral, porté par le secrétariat d'État à la Mer, sur lequel est répertoriée l'intégralité des données relatives à la profondeur, au vent, etc. Beaucoup de travaux sont en cours pour le rendre plus accessible. Il ajoute qu'une grande séquence de planification de 6 mois va s'ouvrir en octobre-novembre, pour arrêter cette logique de débat public par parc. Par grande façade maritime, il s'agira de se demander, à horizon 10 ans et à horizon 2050, quels sont les objectifs ainsi que les zones envisagées pour le développement de l'éolien en mer. Il ajoute qu'énormément de données sont mises sur la table, et que la CNDP a été saisie pour aider l'État à avoir un discours le moins technocratique possible, pour faire en sorte que le plus de personnes possible s'emparent de ce débat. De nombreuses choses seront mises à disposition en matière de visualisation de ces données, portées par l'État et non les développeurs.

Élizabeth Néau affirme avoir assisté à des réunions lors du débat public sur le nucléaire, au cours desquelles la moitié de la tribune était occupée par des personnes contre le nucléaire. Elle demande si dans le débat public sur l'éolien en mer, la tribune sera aussi occupée par des personnes contre l'éolien en mer pouvant exprimer leurs arguments.

Jean-Pierre Bompard, CNDP

Jean-Pierre Bompard indique que cette remarque sur le débat public sur le nucléaire est inexacte.

I Conclusion

Pascal Bolot, préfet du Morbihan

Le préfet remercie le maire de Lorient pour son accueil, ainsi que l'ensemble des intervenants et des participants. Il invite les participants à utiliser les casques de réalité virtuelle présentant les photomontages, et indique les dates des prochaines réunions publiques.